



Éditorial

Lors des dernières épreuves écrites de sélection à notre formation de coordinateur d'animation (DEJEPS : diplôme d'état de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport), les candidats ont "planché" sur une citation de Publilius Syrus, esclave romain devenu poète latin : *"Si tu veux des résultats dans l'année, sème des graines. Si tu veux des résultats pendant dix ans, plante un arbre. Si tu veux des résultats qui durent toute une vie, développe les Hommes"*.

C'est bien le sens des valeurs que nous développons dans notre projet associatif : association d'éducation populaire, nous ne prétendons pas "apporter la bonne parole", le "bien penser", mais nous voulons contribuer à la vitalité d'une démocratie moderne, riche de citoyens soucieux de se cultiver (dans "l'art de s'instruire par soi-même" comme le pensait Condorcet), et de développer leur libre arbitre pour faire des choix responsables.

Pour cela, nous sommes soucieux de réunir un réseau de professionnels compétents, mais humbles "à l'esprit du service public".

C'est dans ce sens que nous les formons et le challenge est grand. Nous devons tout mettre en œuvre pour que le temps, la routine et les habitudes ne gâchent pas ce que nous gagnons en expérience. Il nous faut garder cette dynamique qui vise à prendre en compte la demande et les besoins des habitants, en favorisant l'esprit d'initiative.

Lors du séminaire qui réunissait nos cadres, les 5 et 6 juin derniers, nous avons conduit, à partir des apports de Valérie Brunel, psychosociologue (1), une réflexion sur nos pratiques managériales. Elles doivent fonctionner avec deux moteurs indissociables : l'engagement personnel et la qualité de la coopération dans notre association.

C'est aussi dans cette dynamique que nous mettons un accent tout particulier sur une démarche de GPEC (gestion prévisionnelle des emplois et des compétences). Car c'est en étant serein, en restant toujours en phase avec le sens de leur action, que nos professionnels sauront rester centrés sur l'intérêt commun, le service aux populations et la promotion d'une société plus juste et plus solidaire.

Plus que jamais, je reste attaché à la traduction concrète de ces valeurs humanistes dans notre démarche éducative. Je souhaite à tous un été vivifiant.



Marc GUILLEMOT
Directeur général

(1) Voir : Valérie Brunel «Les Managers de l'âme. Le développement personnel en entreprise, nouvelle forme de pouvoir ?» La Découverte, 2004, 2008.

Ateliers à destination des parents : "assurer un meilleur accompagnement scolaire de mon enfant"

Dans le cadre de ses actions éducatives, l'ifac propose, aux collectivités locales et aux associations, l'organisation d'ateliers destinés aux parents : ces ateliers (souvent sous forme de séances de 3 heures, les samedis après-midi), animés par des formatrices spécialisées, portent par exemple sur "la relation et la communication en famille", ou "l'accompagnement scolaire de mes enfants". Ces ateliers sont un lieu de parole, mais aussi et surtout un lieu de formation où les parents bénéficient d'apports qui leur donnent de nouvelles ressources concrètes, pratiques, pour gérer les difficultés éducatives qu'ils rencontrent.

Sur ce dernier thème, Anne Panvier (animatrice de cet atelier, et par ailleurs enseignante) notait dans son dernier compte-rendu d'atelier (sur l'accompagnement scolaire) : *"Les premières interventions font apparaître, comme toujours, l'incroyable poids que fait peser sur les relations familiales la scolarité plus ou moins réussie des enfants. Première phrase de la première mère qui s'exprime : "Soyons clairs, je suis là parce que ça me gâche la vie". La deuxième : "Ça me bouffe le quotidien, j'ai tout essayé, ça me met en colère, il ne fiche rien mais veut réussir, c'est le comble !". Une autre : "J'ai du mal avec l'autorité, je souffre et lui il est heureux, même dans la galère". Nous connaissons depuis longtemps cette souffrance, encore largement sous estimée, qui pèse sur les relations familiales et obère certainement plus qu'on ne le croit la réussite des élèves. Comment accompagner, encourager et cadrer quand l'affect a pris une telle place ?*

Les parents expriment leur peur de l'avenir et leur manque de confiance dans la capacité de leurs enfants à se débrouiller dans un monde perçu comme plus complexe et plus hostile. Ils en viennent à tenir des discours à la fois anxiogènes et inhibiteurs : "On ne peut plus réussir comme je l'ai fait, il ne peut plus y avoir de parcours sinueux, tout est tellement plus difficile aujourd'hui..."

La vision de l'avenir souvent négative n'incite pas les enfants à faire preuve d'enthousiasme, à être confiant au monde. Notre société de loisirs et de consommation offre moult objets et activités qui permettent à tous, parents et enfants, d'oublier cette angoisse de l'avenir et d'oublier en même temps de s'occuper de leur présent. L'atelier a eu pour objet de travailler sur ces représentations, de lever ces angoisses pour qu'un climat familial plus apaisé permette de parler enfin travail scolaire à la maison."

Elle explique, par ailleurs, la difficulté souvent rencontrée pour créer une "communauté éducative" (parents, enseignants, autres professionnels de l'enfance) vraiment harmonieuse.

Renforcer la cohérence de la communauté éducative, pour donner aux enfants des repères fiables, et une confiance dans un monde adulte solide, est aussi un des objectifs importants de ces ateliers.

Pour toutes précisions sur ces ateliers :
christian.vidal@ifac.asso.fr

Des actions éducatives complémentaires à l'école

L'école a longtemps été le creuset de la société française, le sanctuaire où s'effectuait le passage de la famille à la société, le passage de la sphère privée à la sphère publique.

Aujourd'hui, notre système est en panne. Certaines familles ont "décroché" dans leur fonction parentale laissant les jeunes dans un mal-être générateur de dysfonctionnements. Les actes de violence dans l'école augmentent (en 2010/2011, 12,6 incidents graves pour 1000 élèves ont été recensés. La moitié de ces incidents concernent 10% des établissements). Dans un établissement sur dix, la déscolarisation touche trente pour cent élèves. Chaque année, 150 000 mineurs sortent du système scolaire sans formation ni diplôme. 80 000 ont décroché.

Les conséquences sont graves. Bien sûr, il n'est pas question de dire que s'il a été déscolarisé, un jeune deviendra automatiquement un marginal. Mais force est de constater que dans les parcours de vie chaotiques, il y a le plus souvent parcours scolaires difficiles et décrochage scolaire. Et quel sera l'avenir, dans notre société, pour les jeunes concernés ?

L'école est un lieu d'acquisition de savoirs mais aussi des règles sociales. Elle est aussi l'espace où peut être généré du lien social avec les parents. Cela doit être préservé.

Association complémentaire de l'enseignement public, l'ifac mène des actions éducatives avec le Ministère de l'éducation nationale dans le cadre des CPO (conventions pluriannuelles d'objectifs) :

- actions de lutte contre la déscolarisation et l'exclusion,
- soutien à la parentalité,
- éducation à la santé et à la citoyenneté.

Notre organisme apporte ses compétences en matière d'approche pluridisciplinaire et d'actions éducatives en direction du public jeune.

Les ateliers relais

Les ateliers relais sont un dispositif de l'Éducation nationale. Chaque atelier relais est géré par un coordinateur de l'éducation nationale, garant du projet pédagogique. Ils visent à prévenir le décrochage scolaire des collégiens, en offrant un accompagnement adapté pendant un trimestre. L'ifac intervient dans les 13^{ème} et 15^{ème} arrondissements de Paris, pour des collégiens.

Les cours sont dispensés le matin par les enseignants et des ateliers pédagogiques sont organisés l'après-midi par l'équipe de l'ifac. Ces ateliers pédagogiques visent à développer des compétences transférables. Ainsi pour les français, les collégiens participent à des ateliers d'écriture et de réalisation de journal, de théâtre, de bandes dessinées... Pour les mathématiques, des intervenants des " Petits débrouillards " développent l'intérêt pour la culture scientifique. Des ateliers " sports " sont également organisés.

La prévention et le rapport à la loi sont abordés lors d'interventions d'avocats bénévoles ou de sorties au tribunal. Mais surtout, l'accompagnement est l'objet d'un rappel incessant et rigoureux aux règles et à la loi.

L'implication des parents est essentielle ; aussi, ils sont totalement associés à la démarche.

Bien sûr, le dispositif ne permet pas de résoudre tous les problèmes, surtout en cas de difficultés psychologiques lourdes. Mais il permet aux jeunes de prendre un nouveau départ. Ils ont repris conscience des règles, en particulier pour ce qui concerne l'absentéisme. Ils ont repris confiance en eux. Autre aspect, cela a permis aux parents et aux enseignants de souffler dans des relations devenues difficiles.

Une équipe mobile pour prévenir la déscolarisation

Avec le soutien du Fonds interministériel de prévention de la délinquance et de la Mission générale d'insertion de Paris, Ifac a réalisé un diagnostic de territoire sur la prévention du décrochage et de la déscolarisation sur le 17^{ème} arrondissement.

Cela a débouché sur la création d'une équipe mobile accueillant

des jeunes adressés par l'Éducation nationale, la mission locale, des associations locales, les parents ou le " bouche à oreille " :

- une psychologue intervient sur le mal-être des jeunes et parfois sur l'orientation vers des structures spécialisées, tels les centres médico-psychologiques,
- une coordinatrice intervient sur l'accompagnement aux déscolarisés (orientation, projets).

Deux cent jeunes ont été reçus. Pour beaucoup d'entre eux, la double approche "appui contre le mal-être" et "élaboration d'un projet d'avenir" a permis le réinvestissement dans la scolarité, à l'école ou en formation.

Pour l'École nationale de commerce, l'équipe a suivi des classes d'étudiants en BTS. Lors de la semaine d'intégration, des rencontres avec des professionnels, des simulations d'entretien, des modules de théâtre, des théâtres forums ont permis de travailler sur le parcours des jeunes.

Suite à un diagnostic partagé avec les établissements scolaires, l'inspection d'Académie et le tissu associatif, un accueil du même type a été mis en place dans un centre social de la ville de Boulogne-Billancourt.

Les mesures de responsabilisation

La mesure de responsabilisation est une sanction supplémentaire ajoutée au règlement intérieur des établissements scolaires du second degré (collèges et lycées) par le décret 2011-728 du 24 juin 2011.

Elle peut être proposée comme telle à l'élève et sa famille ou, dans certaines situations, être une mesure alternative à l'exclusion temporaire de la classe ou de l'établissement.

La mesure de responsabilisation consiste à *"faire participer l'élève, en dehors de ses heures d'enseignements à des activités de solidarité, culturelles, de formation ou à l'exécution d'une tâche de nature éducative, pendant une durée qui ne pourra excéder vingt heures"*. Ces activités peuvent être réalisées au sein de l'établissement ou au sein d'une association, d'une collectivité territoriale, d'un groupement rassemblant des personnes publiques ou d'une administration. La mesure de responsabilisation devra être en adéquation avec l'âge de l'élève et ses capacités. Elle devra respecter la dignité de l'élève et ne pas l'exposer à un danger pour sa santé.

L'intérêt de cette mesure réside bien sûr dans son caractère éducatif. L'exclusion est souvent une nécessité pour le fonctionnement normal de l'établissement, avec valeur d'exemple. Mais elle représente trop souvent un renforcement de la déscolarisation, et un handicap supplémentaire pour l'élève exclu. La mesure de responsabilisation est, quant à elle, une opportunité pour l'élève de prendre conscience de son acte, et de la réparation qu'il convient d'effectuer pour retrouver dignité et considération.

C'est évidemment le challenge que les partenaires du dispositif doivent relever.

L'ifac fait partie des associations nationales partenaires qui ont été retenues par le ministère dans le cadre des actions de responsabilisation. Figurent également la Croix Rouge Française, l'Association de la fondation étudiante pour la ville (AFEV), la ligue internationale contre le racisme et l'antisémitisme (LICRA) et le Fonds des nations unies pour l'enfance (UNICEF).

Nous proposons des parcours de responsabilisation (collectif ou individualisé) avec des thématiques dominantes :

- orientation et métiers,
- droits et devoirs / rapport à la loi,
- prévention et santé,
- entraide et solidarité.

Les mesures sont préparées et adaptées avec les équipes pédagogiques des établissements, mais aussi en concertation avec la famille.

Chaque action locale est l'objet d'une convention spécifique avec l'établissement scolaire. Une convention a été notamment signée à Marly-le-Roi, dans les Yvelines. Elle a la particularité d'associer de façon tripartite, le collège Louis Lumière, l'ifac et

l'association marlychoise "Espace jeunes". Ce partenariat permet à l'ifac d'apporter un support méthodologique, en tant qu'association nationale membre du groupe de pilotage du dispositif créé par le Ministère, et à "Espace jeunes" d'apporter les ressources locales en matière de suivi.

Les expériences d'accompagnement des mesures de responsabilisation conduites par l'ifac seront l'objet d'une analyse, et d'une communication au sein du groupe de pilotage ministériel, afin de faciliter la mutualisation des compétences, et de ressourcer l'ensemble des acteurs intervenant dans ce domaine.

De la même façon l'ifac avec une association partenaire (IFEP) gère 9 interventions de prévention spécialisée dans les Yvelines, dans l'Oise et dans l'Eure et Loir. Dans chacun de ces sites, des actions sont co-organisées avec les villes pour combattre l'oisiveté négative liée à une exclusion sans accompagnement.

Des conventions de partenariat ont déjà été passées avec des établissements scolaires, principalement des collèges.

Aux sources de l'éducation populaire

Trop souvent et à tous les niveaux, des jeunes sont abandonnés à un engrenage destructeur qui les mènera à la rupture sociale. À l'ifac, nous ne voulons pas baisser les bras. Les enjeux sont trop importants pour les jeunes, leurs familles et l'ensemble de la société.

Les actions que nous menons s'inscrivent dans notre vocation d'association d'éducation populaire. Le public, les jeunes, et l'espace d'intervention, en complément et en lien avec l'école, ont été à l'origine du développement de l'éducation populaire. Nous pouvons et nous devons apporter nos compétences, en particulier la connaissance des publics et la gestion des projets collectifs et des suivis individuels. Nos actions ont toujours été orientées par notre volonté de former et d'accompagner des personnes à devenir des acteurs responsables de leurs choix.

L'ifac veut être porteuse d'une éducation populaire novatrice, moderne et adaptée aux réalités.

Présentations

Extraits du journal réalisé par les collégiens de l'atelier relais de Balard (Paris 15ème).

Cédric

"Je m'appelle Cédric, j'ai 13 ans ; je suis ici car je transformais la vie des mes professeurs en enfer. Je n'aime pas écrire et aller à l'école, j'aime être peinard devant la télé et jouer aux jeux vidéo et me balader sur ma trottinette. Je serais une fourmi car on se soumet à la vie. Je déteste l'anglais, histoire géographique et le français."

Hamid

"Je m'appelle Hamid, j'ai 12 ans. Je suis là car j'ai fait un bras d'honneur à ma professeur et plein d'autres bêtises. Je suis content d'être à l'atelier relais car ça va peut-être m'apporter du bien pendant cette session. Je n'aime pas le français et l'histoire géographique, j'aime faire du skate-board et du basket, j'aime bien le football. Si j'étais un animal, je serais un tigre blanc car il est beau et fort."



Contact :
clement.delort@ifac.asso.fr
alice.duclos@ifac.asso.fr

Activités physique en accueils collectifs de mineurs : un cadre légal clarifié

L'arrêté du 25 avril 2012, en complément du décret du 20 septembre 2011, précise les conditions spécifiques de pratique, d'effectifs et de qualification pour l'encadrement de certaines activités physiques déterminées. En résumé, selon les activités pratiquées, l'encadrement doit être assuré par une ou des personnes majeures répondant à des conditions spécifiques, notamment en matière de qualification.

Néanmoins, pour certaines activités physiques, l'encadrement peut être assuré par un membre permanent de l'équipe pédagogique. Ainsi, la circulaire d'application du 24 octobre 2011 précise que *"les activités ayant pour finalité le jeu ou le déplacement et ne présentant pas de risque spécifique peuvent être encadrées par tout membre permanent de l'équipe pédagogique de l'ACM, sans qualification sportive particulière"*.

Pour une activité organisée dans un accueil de loisirs, un séjour de vacances ou un accueil de scoutisme :

1. Si l'activité correspond à l'une des activités décrites dans les fiches-annexes de l'arrêté du 25 avril 2012 : La réglementation applicable est précisée dans la fiche correspondante, que l'encadrant soit membre de l'équipe pédagogique ou prestataire. Dans tous les cas, l'encadrant est majeur.
2. Sinon, lorsque l'activité répond aux critères suivants :
 - Elle ne présente pas de risque spécifique et ne correspond pas à une pratique émergente ou non encore reconnue.
 - Elle a une finalité ludique, récréative ou liée à la nécessité de se déplacer.
 - Elle est proposée sans objectif d'acquisition d'un niveau technique ni de performance.
 - Sa pratique n'est pas intensive.
 - Elle n'est pas exclusive d'autres activités.
 - Elle est accessible à l'ensemble des membres du groupe.
 - Elle est mise en œuvre dans des conditions de pratique et d'environnement adaptées au public en fonction de ses caractéristiques physiologiques et psychologiques.

Alors, l'activité est encadrée par tout membre permanent de l'équipe pédagogique de l'ACM, sans qualification sportive particulière.

L'organisateur et le directeur de l'accueil fixent les conditions et les moyens mobilisés pour garantir le sécurité des mineurs. Ils organisent l'activité en faisant preuve de pragmatisme et de bon sens, dans le respect des réglementations et normes applicables.

3. Lorsque l'activité ne répond pas à ces critères, le cadre réglementaire ne permet pas l'organisation d'une telle activité en ACM.



Pour toutes précisions (et notamment consulter les textes réglementaires et les fiches d'activités), consulter notre site www.ifac.asso.fr

Formation des animateurs : actualisation des objectifs du bafa



L'arrêté du 22 juin 2007 fixait les modalités d'organisation des brevets d'aptitude aux fonctions d'animateur et de directeur en accueils collectifs de mineurs. Il a été modifié par l'arrêté du 17 janvier 2012 (modifications en italique ci-dessous).

Le bafa permet d'encadrer à titre non professionnel, de façon occasionnelle, des enfants et des adolescents en accueils collectifs de mineurs dans le cadre d'un engagement social et citoyen et d'une mission éducative. Il prépare à exercer les fonctions suivantes :

- Assurer la sécurité physique et morale des mineurs *et en particulier les sensibiliser, dans le cadre de la mise en œuvre d'un projet pédagogique, aux risques liés notamment aux conduites addictives et aux pratiques sexuelles ; apporter, le cas échéant, une réponse adaptée aux situations auxquelles ils sont confrontés.*
- Participer, au sein d'une équipe, à la mise en œuvre d'un projet pédagogique en cohérence avec le projet éducatif, dans le respect du cadre réglementaire des accueils collectifs de mineurs.
- Construire une relation de qualité avec les mineurs qu'elle soit individuelle ou collective *et veiller notamment à prévenir toute forme de discrimination.*
- Participer à l'accueil, à la communication et au développement des relations entre les différents acteurs.
- Encadrer et animer la vie quotidienne et les activités.
- Accompagner les mineurs dans la réalisation de leurs projets.

Les formateurs bafa de l'ifac ont immédiatement entrepris une réflexion pour adapter les formations afin de bien répondre à cette exigence. Nous avons ainsi renforcé :

- Les apports sur les conduites addictives, les pratiques sexuelles dans les temps "connaissance de l'enfant", "vie quotidienne" et "animation des séjours pour adolescents". Des temps de travail spécifiques sont plus particulièrement conçus pour les sessions d'approfondissement.
- La réflexion sur la prévention des discriminations, déjà présente, notamment dans les temps "bienveillance / droits de l'enfant".
- La sensibilisation à ces problématiques se fait (et se faisait) aussi dans les temps de vie de stage (hors temps de travail).
- Les critères d'évaluation sur ces sujets.

Une démarche similaire est mise en place dans nos formations professionnelles à l'animation (notamment en BPJEPS loisirs pour tous). Un travail régulier permet d'évaluer l'efficacité de ces adaptations.

Signatures d'accords collectifs

Le 14 juin, lors de la NAO (négociation annuelle obligatoire) réunissant les délégués syndicaux représentatifs et la direction de l'ifac, les deux accords suivants ont été signés :

- **Accord en faveur de l'emploi des personnes en situation de handicap** : par cet accord, nous voulons sensibiliser tous nos responsables, pour qu'ils privilégient l'embauche des personnes en situation de handicap. Nous voulons valoriser ces travailleurs, pour que le handicap soit vécu sereinement au sein de notre association. Nous souhaitons qu'ils soient totalement intégrés aux équipes de travail, et qu'ils ne souffrent d'aucune stigmatisation. Des mesures de soutien sont notamment mises en place (attribution de CESU, etc...).
- **Accord d'intéressement** : cet accord d'intéressement permettra à chaque salarié de bénéficier d'un intéressement aux résultats financiers de l'association. Cet intéressement est pondéré par la progression du chiffre d'affaires, la constitution de réserves de fonds propres, et le déploiement de notre démarche qualité.

Ces accords s'inscrivent dans notre démarche volontariste pour une cohésion, un esprit d'appartenance et une solidarité par, pour et entre tous les salariés de l'association.

Assemblée générale de l'ifac le 29 juin 2012

L'ifac a tenu son assemblée générale, le 29 juin, en son siège, à Asnières sur Seine.

Les responsables de notre association, confrontée comme l'ensemble du monde associatif, à des réalités économiques difficiles, ont montré la vigilance et la rigueur que nous avons et que nous aurons, pour conserver des résultats équilibrés.

Mais ce fût surtout l'occasion pour notre président, Philippe Sueur, de rappeler les valeurs que nous portons (définies dans notre projet associatif), et l'importance d'apporter une vision sereine, dans un contexte très souvent vécu comme incertain.

Le compte-rendu d'assemblée générale, ainsi que le document de présentation de l'ifac remis à cette occasion, sont consultables sur notre site internet : www.ifac.asso.fr



Directeur de la publication :
Marc Guillemot
Coordination du comité de rédaction :
Jean-Charles Thelot
Maquette :
Service communication de l'ifac



www.ifac.asso.fr